

LA HAIE, ELEMENT DE TRANSITION ECOLOGIQUE SOUTIEN A L'APPEL DE L'AFAC

L'an deux mille vingt-trois , le **mardi 20 juin 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 juin 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Nathalie COURTRAI	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	

Procuration :

Gaëlle FAVENNEC donne procuration à David LAPPARTIENT
Sylvie SCULO donne procuration à Simon UZENAT

Etaient également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)
Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

LA HAIE, ELEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE SOUTIEN A L'APPEL DE L'AFAC

Contexte :

Historique :

Depuis la préfiguration du Parc en 2003, l'apport de connaissances sur la haie a été un enjeu important avec un premier état des lieux des linéaires identifiés sur les ortho photos, puis la création des cartes de densité, considérée comme un élément d'abord constitutif des corridors écologiques, puis des trames vertes et bleues. Cette connaissance a été récemment mise à jour afin d'établir la stratégie des trames naturelles à l'échelle des EPCI du Parc.

Zoom sur le territoire Breton et le Parc :

La Bretagne fait figure d'exception sur le territoire national depuis de nombreuses années au travers de programmes de plantation ponctuel, d'associations locales, puis en 2007 la création du programme Breizh Bocage. En constante évolution, le programme se dirige vers son 3ème volet. Ce programme est une vraie particularité bretonne enviée des autres régions. Pour information, entre 2015 et 2022, la Bretagne a concentré 65 % de l'effort national de plantation soit 10 M€.

Le constat en Bretagne se porte aujourd'hui sur la qualité des haies et leur préservation, plus de la moitié des haies ne montrent plus de signe d'entretien pour seulement 20% du linéaire correctement géré. Le territoire du Parc ne fait pas exception sur ce dernier point. En revanche la densité linéaire du territoire du Parc est légèrement au-dessus de la moyenne régionale (80ml/ha pour 66ml/ha).

Le Parc travaille au travers de son plan d'actions stratégique trames naturelles et ses actions sur les pratiques agricoles à la promotion de l'agroforesterie, la place de l'arbre dans les exploitations agricoles et les milieux qui viennent renforcer les fonctionnalités écologiques de ces milieux avec l'ensemble de ses partenaires, EPCI, chambre consulaire

Depuis, 2019 le Parc est membre de l'association nationale Afac-Agroforesteries. Dans le cadre de l'arrêté BCAE (Bonnes Conditions Agro-Environnementales) du 24 avril 2015, l'AFAC a la charge de certifier les structures qui souhaiteraient s'impliquer dans l'accompagnement des agriculteurs au déplacement des haies. Ce certificat d'agrément est lié à une structure et à un agent. La BCAE8 fixe des règles pour le maintien des particularités topographiques qui sont des éléments pérennes du paysage (haies, bosquets, mares) pour préserver au mieux le bocage en France.

L'Afac-Agroforesteries a lancé en février 2023 l'appel de la Haie. Il se structure autour de 3 priorités pour ETABLIR UN GRAND PLAN NATIONAL POUR LES HAIES à 2030 :

- Valoriser les haies pour les agriculteurs et le territoire,
- Protéger en visant le « Zéro disparition de haies »
- Reconstituer, en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050

En avril 2023, le Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux a établi un rapport : la haie, levier de la planification écologique. Il établit des recommandations synthétisées ci-dessous :

- R1 : une nouvelle méthode d'extraction des données pour un suivi efficace
R2 : mieux protéger et mieux gérer le linéaire de haies
R3 : assurer le soutien sur le long terme auprès des agriculteurs pour gérer et maintenir durablement les haies par des dispositifs financiers
R4 : déployer la connaissance issue de la recherche avec les instituts techniques et les Chambres d'agriculture via des réseaux d'exploitations pilotes .
R5 : agir sur la formation
R6 : création à l'initiative du ministre d'une charte en faveur des haies
R7 : lancer une concertation au niveau de chaque région pour établir un plan d'actions partagées avec les acteurs locaux.

Le rapport du CGAAER vient en écho et conforte l'appel au grand plan national tel qu'il a été présenté par l'AFAC en février 2023.
L'AFAC appelle les territoires et leurs élus à soutenir ce projet.
<https://afac-agroforesteries.fr/appele-de-la-haie/>

La Commission Biodiversité réunie le 6 juin 2023 et la commission Valorisation économique réunie le 7 juin 2023, soumettent au bureau pour délibération ce texte congruent avec le rapport de l'AFAC et du CGAAER, et le souhaitent d'apporter le soutien du Parc pour l'appel de la haie.


L'artificialisation des sols combinée à l'évolution de notre système agricole ont fait des haies une contrainte pour l'exploitant agricole et ont entraîné la disparition et la dégradation des haies. Néanmoins, les haies offrent à la collectivité des services environnementaux et économiques : biodiversité, stockage carbone, structuration du paysage par le bocage rendant aussi le territoire attractif pour le visiteur (économie). La charge de la gestion est assumée par les agriculteurs. Aujourd'hui, la valorisation économique des produits issus de l'entretien des haies ne sont pas rémunérateurs. L'ensemble des avantages fournis par la haie ne motive pas les agriculteurs pour une gestion durable de la haie.

Le Parc en lien avec ses partenaires, dans leurs missions et comme acteur identifié pour la stratégie portant sur les trames naturelles continuera à contribuer à l'acquisition de connaissances et sera l'un des acteurs locaux de la diffusion des outils de référence technique promu dans le rapport du CGAAER. Le Parc sera aux côtés des acteurs locaux pour la valorisation économique par production de biomasse ou par paiement de service rendus visant à changer les pratiques des agriculteurs vers une gestion durable des haies. Il sera aussi l'un des acteurs de la formation et de la diffusion de connaissance.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité de :

- Soutenir l'appel à projet de l'AFAC pour un grand plan national et s'engage à diffuser auprès de ses réseaux cet appel.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT